

BE-A0521_702141_704969_FRE

Inventaire des archives de la province de
Luxembourg. Égouts



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Archives.....	6
Historique.....	6
Acquisition.....	7
Contenu et structure.....	8
Sélections et éliminations.....	8
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
I. Dossiers généraux.....	9
1 - 3 Dossiers généraux. 1899-1935.....	9
II. Dossiers de travaux, par communes.....	10

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Province de Luxembourg. Égouts

Période:
1843 - 1998

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0521.310

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 287.00
- Etendue inventoriée: 12.50 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Arlon

Producteurs d'archives:
Province de Luxembourg, 1815 - auj.

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

En application de l'article 3 de la loi relative aux archives du 24 juin 1955 (*Moniteur belge* du 12 août 1955), les documents de plus de trente ans sont publics et librement consultables.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Administration provinciale du Luxembourg

HISTORIQUE

L'égout est un canal destiné à évacuer les eaux de ruissellement (eaux pluviales, eaux de lavage, eaux de drainage) et les eaux usées (eaux ménagères, industrielles, agricoles). Jusqu'au XVIIIe siècle, les eaux usées et les déchets sont jetés dans la rue et stagnent dans les caniveaux. À cette époque, des travaux scientifiques mettent en évidence le rôle d'une mauvaise hygiène publique dans la propagation des épidémies. La proximité avec les eaux usées peut engendrer, outre des nuisances olfactives, de multiples maladies. De plus, de par leurs infiltrations, elles peuvent corrompre les sources et les eaux des puits. Les premières missions d'hygiène et de santé publiques concernent dès lors surtout l'aménagement du territoire et l'organisation sanitaire. L'hygiénisme est un courant du XIXe siècle qui a suivi la reconnaissance du rôle des bactéries et microbes dans les maladies humaines. On peut notamment mettre à son actif le développement des égouts, le ramassage des ordures, la prophylaxie, les bains publics, etc. En Belgique, des comités provinciaux de salubrité publique sont créés. Ils sont chargés de surveiller tout ce qui concerne la santé et la salubrité publiques et d'éclairer l'administration supérieure et les autorités communales sur les mesures à prendre pour améliorer les conditions hygiéniques des communes. Les égouts publics, en règle générale, sont établis sous le sol de la voie publique, et la commune, ayant le droit de police sur toutes les rues, ruelles, passages ou impasses des agglomérations qui se trouvent sur son territoire, peut exécuter des travaux d'égout dans ces diverses voies de communication, alors même que le sol de celles-ci appartiendrait à des particuliers. Aucune loi n'impose aux communes l'obligation de procurer à leurs administrés l'écoulement des ordures et des eaux pluviales, ménagères ou industrielles par un égout public. Cependant, tout ce qui touche à la propreté et à la salubrité entre dans les attributions du pouvoir communal. Vu qu'il s'agit là d'un objet qui intéresse au premier chef la salubrité publique, dans la plupart des villes, l'autorité locale a établi des aqueducs ou des égouts publics auxquels les particuliers doivent ou peuvent se raccorder. Le décret relatif à la constitution des municipalités du 14 décembre 1789 donne aux administrations communales le pouvoir et le devoir de prendre les mesures nécessaires pour assurer la salubrité publique : " Les fonctions propres au pouvoir municipal, sous la surveillance et l'inspection des assemblées administratives sont : [...] de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la

tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics " ¹. Le décret sur l'organisation judiciaire du 24 août 1790 ajoute : " Les objets de police confiés à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux sont : 1° Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques ; ce qui comprend le nettoyage, l'illumination, l'enlèvement des encombrements, la démolition ou la réparation des bâtiments menaçant ruine, l'interdiction de rien exposer aux fenêtres ou autres parties des bâtiments qui puisse nuire par sa chute ; et celle de rien jeter qui puisse blesser ou endommager les passants ou causer des exhalaisons nuisibles " ². La loi communale du 30 mars 1836 reprend ces principes.

Les communes prescrivent donc des mesures afin d'assurer la salubrité de la voirie, notamment en ce qui concerne l'alimentation en eau potable ³ et l'évacuation des matières et eaux usées. Les provinces peuvent allouer des subsides aux communes pour l'exécution des travaux. D'une manière générale, les travaux publics, quels qu'ils soient, sont soumis au contrôle de l'autorité supérieure.

L' *Exposé de la situation administrative de la province du Luxembourg de 1864* témoigne des travaux d'assainissement entrepris dans diverses communes : " Des mesures hygiéniques ont déjà été prises dans plusieurs communes, tant sur l'initiative des commissaires voyers, que sur celles des administrations communales elles-mêmes. L'on a fait disparaître plusieurs cloaques, des mares d'eaux croupissantes, qui se trouvaient soit dans l'intérieur des endroits, soit tout à proximité, et d'où s'exhalaient des miasmes infects. Beaucoup d'autres communes on a pris [sic] la résolution de faire procéder à de semblables travaux ; malheureusement leurs ressources ne sont pas suffisantes pour qu'elles puissent parvenir à la réalisation de leurs résolutions [...] " ⁴. C'est la quatrième division des services administratifs de la province de Luxembourg qui prend en charge l'hygiène publique en général. Cette division est supprimée en 1860, et l'assainissement relève alors de la deuxième division. En 1872, l'assainissement et les travaux d'hygiène publique (cimetières, fontaines, abreuvoirs, filets d'eau, etc.) passent à la troisième division. En 1908, ces travaux sont confiés à la première division, avant de retourner à la quatrième division en 1920.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Dans un premier temps, les travaux d'égouts étaient confondus dans les divers travaux d'assainissement et d'hygiène publique, et ne faisaient pas l'objet d'un

1 Article 50 du décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités, dans *Pasinomie*, 1^{re} série, t. 1, Bruxelles, 1833, p. 66.

2 Titre XI, article 3 du décret sur l'organisation judiciaire du 16 août 1790, dans *Pasinomie*, 1^{re} série, t. 1, Bruxelles, 1833, p. 327-328.

3 À ce sujet, voir l'inventaire des archives de l'administration provinciale du Luxembourg, série des distributions d'eau.

4 Dans *Exposé de la situation administrative de la province de Luxembourg*, Titre IX, Hygiène et salubrité, Arlon, 1864, p. 103.

fonds propre. Vers le milieu du XIXe siècle, l'administration provinciale du Luxembourg a scindé cette série " Hygiène publique " en plusieurs parties : égouts, distributions d'eau, cimetières, cours d'eau et wateringues, santé et hygiène publique. Pour cette raison, il convient de consulter également, jusque dans les années 1850-1860, le fonds " Distributions d'eau " ⁵, dans lequel sont classés les dossiers relatifs à plusieurs travaux d'assainissement, et donc éventuellement l'égouttage.

ACQUISITION

Les archives composant cette série ont fait l'objet de 3 versements effectués aux Archives de l'État à Arlon en juillet et août 1971, le 24 avril 1984 et enfin le 29 janvier 1999.

5 DENONCIN M. et PIRLOT V., Inventaire des archives de l'administration provinciale du Luxembourg. Série des distributions d'eau (1831-1990), Bruxelles, 2008 (Archives de l'État à Arlon, Inventaires, 57).

Contenu et structure

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Seuls les dossiers concernant les travaux neufs ou la rénovation ont été versés aux Archives de l'État à Arlon. Ceux relatifs aux petits travaux d'entretien n'ont pas été conservés. Les dossiers dont nous disposons ont donc trait à la réalisation de nouveaux ouvrages ou à l'extension d'installations d'égouts existantes.

Les archives ont été classées par commune, en tentant de suivre au plus près les mouvements de certaines localités au cours du temps et les implications de la fusion des communes de 1977. Néanmoins, pour les dossiers commençant avant la fusion des communes et continués après 1977, nous n'avons bien entendu pas scindé leur contenu. Ceci explique que pour certaines entités supprimées, les dossiers de travaux, tels que constitués au sein de l'administration provinciale, se poursuivent après 1977.

Les documents composant cette série provinciale ont pour la plupart été produits par les administrations communales du Luxembourg. Extraits des registres aux délibérations du conseil communal, correspondance, devis et cahiers des charges, procès-verbaux de réception et plans forment l'ossature du fonds.

Description des séries et des éléments

I. DOSSIERS GÉNÉRAUX

1 - 3 DOSSIERS GÉNÉRAUX. 1899-1935.

- 1** Instructions sommaires du service de Santé et d'Hygiène publiques du ministère de l'Agriculture relatives à l'établissement d'égouts publics avec le concours pécuniaire de l'État, 1899-1900.
1 liasse
- 2** Dépêches du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Agriculture concernant l'établissement d'égouts publics, 1899-1912.
1 liasse
- 3** Statistique établissant la liste des communes luxembourgeoises dotées d'un réseau d'égouts, 1935.
1 liasse

	II. DOSSIERS DE TRAVAUX, PAR COMMUNES	
4	Anlier. 1953-1975.	1 liasse
5	Anloy. 1957-1958.	1 liasse
6	Arlon. 1867-1988.	1 liasse
7	Arlon. 1867-1988.	1 liasse
8	Arlon. 1867-1988.	1 liasse
9	Arlon. 1867-1988.	1 liasse
10	Arlon. 1867-1988.	1 liasse
11	Arlon. 1867-1988.	1 liasse
12	Arlon. 1867-1988.	1 liasse
13	Arlon. 1867-1988.	1 liasse
14	Arlon. 1867-1988.	1 liasse
15	Arlon. 1867-1988.	1 liasse
16	Arlon. 1867-1988.	1 liasse
17	Arville. 1940-1944.	1 liasse
18	Athus. 1937-1968.	1 liasse
19	Athus. 1937-1968.	1 liasse

		1 liasse
20	Athus. 1937-1968.	1 liasse
21	Athus. 1937-1968.	1 liasse
22	Attert. 1954-1984.	1 liasse
23	Aubange. 1944-1987.	1 liasse
24	Aubange. 1944-1987.	1 liasse
25	Auby-sur-Semois. 1973-1974.	1 liasse
26	Autelbas. 1955-1982.	1 liasse
27	Awenne. 1908-1977.	1 liasse
28	Aye. 1973-1974.	1 liasse
29	Barvaux. 1940-1976.	1 liasse
30	Bastogne. 1893-1982.	1 liasse
31	Bastogne. 1893-1982.	1 liasse
32	Bastogne. 1893-1982.	1 liasse
33	Bastogne. 1893-1982.	1 liasse
34	Bastogne. 1893-1982.	1 liasse
35	Beho. 1893-1903.	1 liasse

36	Bellefontaine. 1958-1973.	1 liasse
37	Bertrix. 1930-1990.	1 liasse
38	Bertrix. 1930-1990.	1 liasse
39	Bertrix. 1930-1990.	1 liasse
40	Bertrix. 1930-1990.	1 liasse
41	Bleid. 1909-1974.	1 liasse
42	Bleid. 1909-1974.	1 liasse
43	Bomal. 1972.	1 liasse
44	Bonnert. 1965-1979.	1 liasse
45	Bonnert. 1965-1979.	1 liasse
46	Bouillon. 1899-1985.	1 liasse
47	Bouillon. 1899-1985.	1 liasse
48	Bovigny. 1964-1969.	1 liasse
49	Bras. 1952-1977.	1 liasse
50	Buzenol. 1953-1970.	1 liasse
51	Carlsbourg. 1957-1976.	1 liasse

52	Champlon. 1907-1977.	1 liasse
53	Chanly. 1967-1975.	1 liasse
54	Chantemelle. 1954-1967.	1 liasse
55	Cherain. 1924.	1 liasse
56	Chiny. 1916-1990.	1 liasse
57	Chiny. 1916-1990.	1 liasse
58	Chiny. 1916-1990.	1 liasse
59	Corbion. 1940-1943.	1 liasse
60	Cugnon. 1890-1963.	1 liasse
61	Dampicourt. 1892-1971.	1 liasse
62	Daverdisse. 1986-1987.	1 liasse
63	Dochamps. 1961-1972.	1 liasse
64	Durbuy. 1905-1978.	1 liasse
65	Érezée. 1972-1976.	1 liasse
66	Étalle. 1888-1988.	1 liasse
67	Étalle. 1888-1988.	1 liasse
68	Ethe. 1866-1980.	

		1 liasse
69	Ethe. 1866-1980.	1 liasse
70	Fauvillers. 1890-1989.	1 liasse
71	Fays-les-Veneurs. 1913.	1 liasse
72	Florenville. 1873-1988.	1 liasse
73	Florenville. 1873-1988.	1 liasse
74	Florenville. 1873-1988.	1 liasse
75	Fontenoille. 1923-1964.	1 liasse
76	Forrières. 1950-1976.	1 liasse
77	Gérouville. 1879-1979.	1 liasse
78	Gouvy. 1980-1988.	1 liasse
79	Gouvy. 1980-1988.	1 liasse
80	Grand-Halleux. 1926.	1 liasse
81	Grune. 1971.	1 liasse
82	Grupont. 1965-1970.	1 liasse
83	Habay. 1977-1988.	1 liasse
84	Habay-la-Neuve. 1877-1974.	1 liasse

85	Habay-la-Neuve. 1877-1974.	1 liasse
86	Habay-la-Vieille. 1924.	1 liasse
87	Habergy. 1951-1965.	1 liasse
88	Hachy. 1956-1982.	1 liasse
89	Hachy. 1956-1982.	1 liasse
90	Halanzky. 1897-1976.	1 liasse
91	Halanzky. 1897-1976.	1 liasse
92	Halanzky. 1897-1976.	1 liasse
93	Halma. 1957-1979.	1 liasse
94	Hamipré. 1956-1976.	1 liasse
95	Hampteau. 1896-1920.	1 liasse
96	Hargimont. 1976.	1 liasse
97	Hatrival. 1976.	1 liasse
98	Haut-Fays. 1957-1977.	1 liasse
99	Heinsch. 1928-1978.	1 liasse
100	Heinsch. 1928-1978.	1 liasse

101	Heinsch. 1928-1978.	1 liasse
102	Heinsch. 1928-1978.	1 liasse
103	Herbeumont. 1906-1978.	1 liasse
104	Hodister. 1975-1978.	1 liasse
105	Hondelange. 1959-1982.	1 liasse
106	Hotton. 1888-1985.	1 liasse
107	Hotton. 1888-1985.	1 liasse
108	Hotton. 1888-1985.	1 liasse
109	Houffalize. 1901-1976.	1 liasse
110	Houffalize. 1901-1976.	1 liasse
111	Izel. 1883-1974.	1 liasse
112	Izel. 1883-1974.	1 liasse
113	Jamoigne. 1869-1969.	1 liasse
114	Jamoigne. 1869-1969.	1 liasse
115	Jéhonville. 1957-1962.	1 liasse
116	Juseret. 1955-1963.	1 liasse
117	Lacuisine. 1947-1975.	

		1 liasse
118	La Roche-en-Ardenne. 1889-1974.	1 liasse
119	La Roche-en-Ardenne. 1889-1974.	1 liasse
120	Latour. 1961-1976.	1 liasse
121	Lavacherie. 1969.	1 liasse
122	Léglise. 1907-1956.	1 liasse
123	Les Hayons. 1954-1956.	1 liasse
124	Libin. 1963-1986.	1 liasse
125	Libramont. 1939-1988.	1 liasse
126	Libramont. 1939-1988.	1 liasse
127	Libramont. 1939-1988.	1 liasse
128	Lomprez. 1964-1966.	1 liasse
129	Longlier. 1967-1971.	1 liasse
130	Longvilly. 1967-1975.	1 liasse
131	Maissin. 1935-1978.	1 liasse
132	Manhay. 1981-1984.	1 liasse
133	Marche-en-Famenne. 1867-1986.	1 liasse

134	Marche-en-Famenne. 1867-1986.	1 liasse
135	Marche-en-Famenne. 1867-1986.	1 liasse
136	Marche-en-Famenne. 1867-1986.	1 liasse
137	Marche-en-Famenne. 1867-1986.	1 liasse
138	Martelange. 1953-1984.	1 liasse
139	Meix-devant-Virton. 1920-1987.	1 liasse
140	Meix-le-Tige. 1882-1976.	1 liasse
141	Messancy. 1864-1988.	1 liasse
142	Messancy. 1864-1988.	1 liasse
143	Mirwart. 1957-1972.	1 liasse
144	Moircy. 1869-1881.	1 liasse
145	Mont-le-Ban. 1887-1935.	1 liasse
146	Morhet. 1935-1937.	1 liasse
147	Mormont. 1972-1976.	1 liasse
148	Muno. 1870-1957.	1 liasse
149	Musson. 1935-1983.	1 liasse

150	Mussy-la-Ville. 1975-1977.	1 liasse
151	Nadrin. 1927-1965.	1 liasse
152	Nassogne. 1904-1987.	1 liasse
153	Neufchâteau. 1894-1986.	1 liasse
154	Neufchâteau. 1894-1986.	1 liasse
155	Neufchâteau. 1894-1986.	1 liasse
156	Nives. 1958-1960.	1 liasse
157	Nobressart. 1862-1981.	1 liasse
158	Nothomb. 1955-1989.	1 liasse
159	Noville. 1929-1975.	1 liasse
160	Ochamps. 1970-1979.	1 liasse
161	Offagne. 1929-1973.	1 liasse
162	Orgeo. 1964.	1 liasse
163	On. 1974-1986.	1 liasse
164	Paliseul. 1886-1990.	1 liasse
165	Paliseul. 1886-1990.	1 liasse
166	Paliseul. 1886-1990.	1 liasse

		1 liasse
167	Porcheresse. 1961-1978.	1 liasse
168	Poupehan. 1953-1966.	1 liasse
169	Pussemange. 1939-1941.	1 liasse
170	Rachecourt. 1969-1974.	1 liasse
171	Recogne. 1896-1981.	1 liasse
172	Redu. 1892-1936.	1 liasse
173	Rendeux. 1978-1987.	1 liasse
174	Robelmont. 1893-1894.	1 liasse
175	Rochehaut. 1963.	1 liasse
176	Rossignol. 1937-1964.	1 liasse
177	Rouvroy. 1970-1989.	1 liasse
178	Ruette. 1882-1933.	1 liasse
179	Rulles. 1949-1982.	1 liasse
180	Rulles. 1949-1982.	1 liasse
181	Sainte-Cécile. 1896-1978.	1 liasse
182	Sainte-Marie-Chevigny. 1870-1967.	1 liasse

183	Sainte-Marie-sur-Semois. 1866-1976.	1 liasse
184	Saint-Hubert. 1864-1998.	1 liasse
185	Saint-Hubert. 1864-1998.	1 liasse
186	Saint-Hubert. 1864-1998.	1 liasse
187	Saint-Léger. 1874-1968.	1 liasse
188	Saint-Mard. 1884-1978.	1 liasse
189	Saint-Mard. 1884-1978.	1 liasse
190	Saint-Médard. 1931.	1 liasse
191	Saint-Pierre. 1897-1900.	1 liasse
192	Saint-Vincent. 1909-1968.	1 liasse
193	Samrée. 1970-1980.	1 liasse
194	Sélange. 1973-1976.	1 liasse
195	Sensenruth. 1886.	1 liasse
196	Sibret. 1947-1977.	1 liasse
197	Smuid. 1940-1964.	1 liasse
198	Sohier. 1972-1973.	1 liasse

199	Sommethonne. 1955.	1 liasse
200	Straimont. 1861-1937.	1 liasse
201	Sugny. 1913-1976.	1 liasse
202	Suxy. 1931-1947.	1 liasse
203	Tellin. 1938-1978.	1 liasse
204	Tellin. 1938-1978.	1 liasse
205	Tenneville. 1982-1988.	1 liasse
206	Termes. 1859-1971.	1 liasse
207	Thiaumont. 1962-1982.	1 liasse
208	Tillet. 1938-1939.	1 liasse
209	Tintange. 1910-1916.	1 liasse
210	Tintigny. 1895-1983.	1 liasse
211	Tintigny. 1895-1983.	1 liasse
212	Toernich. 1951-1969.	1 liasse
213	Tontelange. 1972-1981.	1 liasse
214	Tontelange. 1972-1981.	1 liasse
215	Torgny. 1896-1980.	

		1 liasse
216	Tournay. 1960-1969.	1 liasse
217	Transinne. 1965.	1 liasse
218	Ucimont. 1962.	1 liasse
219	Vance. 1963-1975.	1 liasse
220	Vaux-sur-Sûre. 1947-1977.	1 liasse
221	Vesqueville. 1873-1969.	1 liasse
222	Vielsalm. 1890-1985.	1 liasse
223	Vielsalm. 1890-1985.	1 liasse
224	Villance. 1886-1969.	1 liasse
225	Villers-devant-Orval. 1860-1955.	1 liasse
226	Villers-la-Loue. 1898-1963.	1 liasse
227	Villers-sur-Semois. 1914-1973.	1 liasse
228	Virton. 1843-1990.	1 liasse
229	Virton. 1843-1990.	1 liasse
230	Virton. 1843-1990.	1 liasse
231	Virton. 1843-1990.	1 liasse

232	Vivy. 1966-1976.	1 liasse
233	Waha. 1898-1976.	1 liasse
234	Waha. 1898-1976.	1 liasse
235	Wardin. 1901-1902.	1 liasse
236	Wellin. 1893-1985.	1 liasse
237	Wellin. 1893-1985.	1 liasse
238	Wibrin. 1928.	1 liasse
239	Wolkrange. 1968.	1 liasse